PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juin, le Conseil municipal de la commune d'EXCIDEUIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme SEDAN Annie, Maire,

PRESENTS: M. BUFFAT, Mme COURNU, M. VAUGRENARD, Mme BOUKHALO, Mme DENYS, M., M. BOSSAVY, Mme PEYTOUR, M.NAUD, Mme CHAUMONT, Mme LACOSTE, M. TICHET.

ABSENTS: M LE GOANVIC, M. MAGNOU, Mme HOTTIAUX

PROCURATIONS: Mme HOTTIAUX à Mme COURNU

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CHAUMONT

Adoption du précédent compte rendu du Conseil Municipal en date du 17 avril 2019, à l'unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Madame le Maire présente le tableau qui a fait l'objet d'une discussion par la Commission Animation le 5 juin 2019.

Madame BOUKHALO ne prend pas part au vote.

A.N.A.C.R. EXCIDEUIL	31.00
DEPORTES	31.00
F.O.P.A.C. EXCIDEUIL	31.00
PREVENTION ROUTIERE	214.00
FNATH	50.00
AS DE CŒUR	880.00
ECOLE MATERNELLE	880.00
AMICALE DONNEURS SANG	150.00
MERVEILLEUSEMENT EXCIDEUIL	4 000.00
ASS SPORTIVE LYCEE LES CHARDONS	465.00
LE XV DU HAUT PERIGORD	4 800.00
TENNIS CLUB D'EXCIDEUIL	1 000.00
ANIM'EXCIDEUIL	500.00
CLUB DE L'AMITIE	300.00
FOOTBALL CLUB EXCIDEUIL	2 500.00
PECHE	400.00
CHASSE	400.00
ECOLE SAPEURS POMPIERS	350.00
SECOURISTES EXCIDEUIL	200.00
LA CLEF DES CHANTS	200.00
EXCIT'ŒIL	2 000.00
VISITEURS DES MALADES	135.00
JUDO CLUB	1 100.00
MARCHE AU GRAS	900.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00
AVCR	300.00

PROCES VERBAL

TYO OR EEGENYALA	2 000 00
HOOP FESTIVAL	3 000.00
HOPITAL	1 000.00
SOS CHATS LIBRES	50.00
BOXE FRANCAISE	200.00
SPORT ET BIEN ETRE EN PERIGORD	600.00
BIDOUILL'ART	380.00

TOTAL 27 147.00

Vote à l'unanimité.

DESIGNATION ARCHITECTE BATIMENT MEDDIATHEQUE R+1

La communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord a retenu l'Eurl Architecture Mévin RAGAVEN pour assurer la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la médiathèque d'Excideuil.

Il s'agit de désigner un maitre d'œuvre pour la réalisation de la partie des travaux incombant à la commune.

L'EUR Architecture Mévin RAGAVEN est retenu avec un pourcentage de rémunération du à 8 % du montant des travaux H.T.

Vote à l'unanimité

<u>CONVENTION AVEC ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE</u> NOUVELLE AQUITAINE

L'objet de la convention est de pouvoir assister les communes dans la conduite des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets définis dans cette convention.

Cette mission pourra porter sur tout ou partie des actions suivantes :

- Réalisation d'études foncières
- Acquisition foncière
- Portage foncier et éventuellement gestion des biens
- Recouvrement/perception de charges diverses
- Participation aux études menées par la collectivité
- Réalisation de travaux, notamment de déconstruction/dépollution ou mesures conservatoires
 - Revente des biens acquis
- Encaissement de subventions afférentes au projet pour qu'elles viennent en déduction du prix de revente des biens ou remboursement des études
 - Sécurisation du site rue d'Isly

Vote à l'unanimité

PROCES VERBAL

FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISLE-LOUE-AUVEZERE EN PERIGORD DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL

Dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité devront procéder **au plus tard le 31 août 2019** à la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

2 hypotheses:

- Selon un accord local le nombre de conseillers communautaires serait de 47 membres dont 3 pour Excideuil
- Selon la procédure légale, le préfet fixera à 41 le nombre de sièges dont 4 pour Excideuil

Madame SEDAN trouve délicat de se prononcer sur le nombre de conseillers communautaires pour 2020.

La condition pour avoir 47 délégués implique qu'Excideuil perde un délégué.

Le bureau communautaire est favorable à la première proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 3 voix POUR sans remarques (Lacoste, Boukhalo, Chaumont), par 2 voix POUR avec remarques (Sedan, Buffat), par 6 voix CONTRE (Vaugrenard, Naud, Denys, Tichet,, Cournu, Hottiaux) et 1 ABSTENTION (Bossavy):

Décide de maintenir la répartition de droit commun à 41 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes Isle-Loue-Auvézère en Périgord

DEJECTIONS CANINES

Nous avons constaté une recrudescence des déjections canines sur les trottoirs. Des distributeurs de sacs gratuits vont être mis à disposition des propriétaires de chiens. Une fois ces distributeurs installés, tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné. Le montant de l'amende sera de 38 €

Adoption à l'unanimité

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2018

Monsieur BUFFAT présente pour l'exercice 2018, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP du Nord Est Périgord.

PROCES VERBAL

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation

AUTORISATION POUR LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA COMMUNE DE SAINT MAEDARD D'EXCIDEUIL ET LA COMMUNE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DES CROZES

Un groupement de commande entre la commune d'Excideuil et la commune de Saint Médard d'Excideuil, respectivement propriétaire d'une partie du chantier, a été constitué pour la procédure d'appel d'offres dans le cadre des travaux d'aménagement de la route des Crozes.

Deux représentants de la commune sont désignés pour représenter la commune à la commission d'appel d'offre : Marc BUFFAT, titulaire et Françoise COURNU, suppléante.

Adoption à l'unanimité.

CHEMINS

DENOMINATION DES VOIES - TABLEAU DES VOIES ET DES

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur NAUD informe:

La compétence transport scolaire a été transférée du conseil départemental à la région nouvelle Aquitaine et a entrainé une harmonisation des tarifs entre les départements.

Jusqu'à présent la participation des familles était forfaitaire à 102.42 € par an/enfant. Il a été mis en place 5 tranches en fonction du quotient familial.

Les syndicats gardent la possibilité de moduler leur tarif. Le SIVOS d'Excideuil a fait le choix de maintenir les coûts aux familles.

PROCES VERBAL

Les inscriptions doivent être faites par les familles avant le 20 juillet et la totalité devra être réglée pour octobre.

Madame SEDAN informe:

Trois conventions sont à signer :

- 1 avec la société de pêche pour la gestion du Moulin de la Baysse
- 1 avec les sapeurs-pompiers pour l'utilisation de la piscine le jeudi
- 1 avec la brigade de gendarmerie de Saint martial pour l'utilisation de la piscine le jeudi

Madame COURNU informe:

Dans un avenir assez proche, il ne restera plus que 5 centres de Trésor public en Dordogne : Périgueux Sarlat Nontron Bergerac et Ribérac.

Cela signifie pour Excideuil un service public de proximité qui disparaît et un locataire en moins pour la commune.

Monsieur VAUGRENARD informe:

La commission de sécurité de l'arrondissement de Nontron, en présence de monsieur le sous-préfet s'est déplacée au Restaurant le Rustic. Les 5 chambres ne remplissant les conditions de sécurité ont été fermées.

Madame Boukhalo a énuméré les nombreuses animations prévues durant l'été à Excideuil.

Madame LACOSTE pose la question du pourquoi de l'arrêt d'anim excideuil. Le manque de bénévoles est à l'origine de cette décision.